

Audit Protection Animale en abattoir



Réglementation
Abattage de porcs

Notre offre

B 2 jours

L'objectif est de réaliser un **diagnostic simple, précis et clair** sur la protection animale.

Cet audit est réalisé en **1 journée** comprenant 6 heures de suivi de l'activité abattage.

Il s'appuie sur la **grille d'audit** de la Protection Animale élaborée par l'IFIP.

L'audit prend en compte les **6 zones de travail** où l'animal est vivant :

- le déchargement,
- le repos des porcs,
- la conduite à l'étourdissement,
- l'étourdissement,
- la saignée,
- la gestion des porcs fragilisés.

Pour qui ?

Les abattoirs de porcs.

Quel intérêt pour votre entreprise ?

Des **recommandations**, vidéos et photos sont remis dès la fin de l'audit.

Le rapport constitue une preuve de votre implication en protection animale **reconnue par les Pouvoirs Publics**.

Le plan d'action vous sera précieux pour suivre vos progrès et **justifier votre démarche** auprès de vos clients et de l'Administration.

Les + de l'IFIP

L'institut est un **expert en protection animale, reconnu** par les Professionnels, l'Administration (DGAL) et les Fédérations.

Il est rédacteur du Guide de Bonnes Pratiques de la Protection Animale en Abattoir de Porcs, de la Grille d'audit et de rapports d'études sur le sujet.

Les clients de cette prestation ont aussi choisi...

- Une formation des opérateurs et des encadrants
- Un accompagnement dans la mise en place de procédures ou dans la structuration du **Plan de Gestion de la Protection Animale**.



Pierre FROTIN - Protection animale en abattage de porcs
La Motte au Vicomte B.P. 35104 - 35651 Le Rheu Cedex
Tél. : + 33 (0)2 99 60 98 53 - pierre.frotin@ifip.asso.fr



A < 1 500 € **B** 1 500 € à 3 000 € **C** 3 000 € à 5 000 € **D** 5 000 € à 7 000 € **E** > 7 000 €